

BIEN VIVRE EN VANNE ET PAYS D'OTHE

Services, démarches
et informations pratiques
de votre territoire



BIENVENUE EN VANNE ET PAYS D'OTHE

Bienvenue sur un territoire authentique, situé au cœur de l'Yonne, en Bourgogne-Franche-Comté. La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO) regroupe 22 communes et s'étend sur plus de 400 km². Entre forêts, étangs, vergers et paysages agricoles, elle offre un cadre de vie préservé et agréable.

Au quotidien, la CCVPO agit pour valoriser le patrimoine naturel et culturel, accompagner les habitants dans leurs besoins et développer un territoire durable et solidaire.

Que vous soyez nouvel arrivant, habitant de longue date ou simple visiteur, ce livret a été conçu pour vous aider à mieux connaître les services, les actions et les ressources disponibles près de chez vous.



Sommaire

/ Votre intercommunauté

Le mot du Président	04
Comprendre la Communauté de Communes	05
Le conseil communautaire	07

/ Jeunesse et lien social

Convention Territoriale Globale (CTG)	08
Relais Petite Enfance	09
Territoire Éducatif Rural (TER)	10
Conseil Jeunes VPO	10
Club Aps	11

/ Accès aux droits

Maison France Service	54
89 Yonne	
Permanences Assistantes sociales	
Pôle Économie et Insertion Professionnelle du Sénonais (PEIPS)	

/ Santé

Numéros utiles	13
Médocobus	14
Professionnels de santé	16
Établissements médico-sociaux	22

/ Votre cadre de vie

Déchets & environnement	26
Assainissement	32
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)	39
Services techniques	40

/ Un territoire dynamique

Développement économique	44
Tourisme	45
Communication	53

/ Contacts utiles

Les services de la CCVPO	54
--------------------------------	----

PAS A JOUR

Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe

1 Place de la Liberté - 89190 Villeneuve l'Archevêque - Siège social :
36-38 Rue de la République - 89190 Villeneuve l'Archevêque
accueil@ccvpo.fr - 03 86 86 70 99

Cet ouvrage est imprimé sur papier issu des forêts gérées durablement.

Facebook : /CCVPOCommunication - Instagram : /ccvpo89 - INTRAMUROS Site internet : www.ccvannepaysothe.fr

Directeur de la publication : Sébastien KARCHER

Rédaction : Service communication - Crédits photos : service communication, associations locales, communes de la CCPVO, Freepik.

Impression : XX
XXX • ISSN 3097-8300, dépôt légal à parution. Vous souhaitez réagir à un article, avoir plus d'informations sur un sujet précis, ou simplement nous faire part de vos remarques et idées ? Vous pouvez nous contacter par email à communication@ccvpo.fr



Le mot du Président

Chères habitantes, chers habitants,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente ce livret d'accueil de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe.

Notre territoire est riche de ses 22 communes, de ses paysages préservés, de son patrimoine, de ses associations, mais surtout des femmes et des hommes qui le font vivre chaque jour. Entre ruralité, dynamisme et solidarité, la Vanne et le Pays d'Othe offrent un cadre de vie authentique auquel nous sommes profondément attachés.

À travers ce document, nous avons souhaité vous proposer un guide pratique et accessible pour mieux connaître les services de la Communauté de Communes, ses compétences, ses actions et les nombreux acteurs qui participent au développement de notre territoire.

La Communauté de Communes agit quotidiennement dans des domaines essentiels : jeunesse, santé, environnement, assainissement, développement économique, tourisme, communication, équipements sportifs ou encore accompagnement des communes. Derrière chaque projet, il y a une volonté commune : améliorer la qualité de vie des habitants et préparer l'avenir de notre territoire.

Ce livret s'adresse aussi bien aux nouveaux arrivants qu'aux habitants de longue date. Il a vocation à faciliter vos démarches, à vous orienter vers les bons interlocuteurs et à vous faire découvrir toute la richesse de notre intercommunalité. Je tiens à remercier l'ensemble des élus communautaires, les agents de la collectivité, les associations, les partenaires institutionnels ainsi que tous ceux qui contribuent, chaque jour, au dynamisme de la Vanne et du Pays d'Othe.

Au nom du Conseil communautaire, je vous souhaite une excellente découverte de notre territoire et espère que ce livret vous accompagnera utilement dans votre quotidien.

Sébastien Karcher, Maire de Villeneuve-l'Archevêque
Président de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe

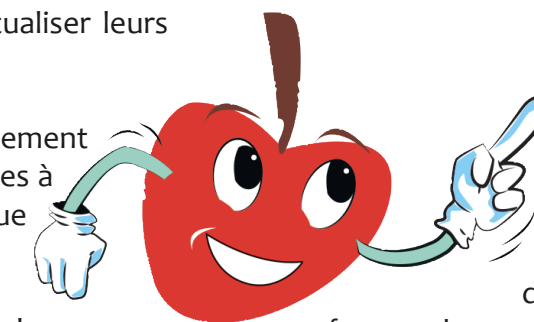


La Communauté de Communes

La CCVPO est un établissement public qui permet aux communes de mutualiser leurs moyens et de mener ensemble des projets d'intérêt collectif.

Elle intervient dans plusieurs domaines essentiels, tels que le développement économique, l'aménagement du territoire, la gestion des déchets, les services à la population, l'environnement et la transition écologique, la mobilité, ainsi que le tourisme et la culture.

Son objectif est d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'accompagner le développement du territoire.



Notre identité visuelle

Celle-ci représente un pommier, clin d'œil au patrimoine cidricole du territoire, avec une pomme en forme de cœur en son centre. C'est elle qui fait battre notre territoire. Elle se transforme également en « Vann'Othe », notre mascotte pleine de vie et d'humour.

L'arbre porte 22 feuilles, comme les 22 communes de l'intercommunalité, et repose sur une vanne stylisée, en référence à la rivière qui traverse le territoire. Enfin, le tronc en marron représente l'encrage rural de notre territoire et son attachement aux valeurs de la terre et de l'agriculture.

L'appartenance à notre territoire est marquée par la présence de panneaux aux entrées principales de tous les villages constituant la CCVPO.



Le conseil communautaire

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Les membres du Bureau s'investissent quotidiennement pour faire avancer les projets communautaires, chacun dans son domaine de délégation :

-  Sébastien KARCHER, Maire de Villeneuve-l'Archevêque
Président de la CCVPO
-  Claude LÉGER, Maire de Courgenay
1ère Vice-Présidente (Enfance, lien social, communication)
-  Bernard HOSCH, Maire de Vaudeurs
2ème Vice-Président (Déchets, environnement, COT, PAT)
-  Françoise DEFELICE, Maire de La Postolle
3ème Vice-Présidente (Tourisme, animation du territoire, santé)
-  Hervé MARANDEL, Maire de Les Sièges
4ème Vice-Président (Développement économique, commerce, mobilité)
-  Alain PUTHOIS, 1er adjoint de Villeneuve-l'Archevêque
5ème Vice-Président (Travaux, gymnases)
-  Francis HUVER, Maire de Les Vallées de la Vanne
6ème Vice-Président (Assainissement, mutualisation, PLUi)

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Les conseillers communautaires représentent les communes de la CCVPO au sein du conseil communautaire. Ils participent aux débats, prennent part aux décisions et contribuent à la mise en œuvre des projets qui concernent l'ensemble du territoire.

Par leur engagement, ils relaient également les besoins et les attentes des habitants de leur commune afin de construire des actions adaptées et cohérentes à l'échelle intercommunale.



Claude Léger



Bernard Hosch



Françoise Defelice



Hervé Marandel



Alain Puthois



Francis Huver

Vos élus communautaires

Arces-Dilo : Annie BAKOUR, Henri ROUSSELLE | **Bagneaux** : Sylvie MECA | **Bœurs-en-Othe** : Arnaud DUL | **Cérilly** : Benoît VALLÉE | **Cerisiers** : Michaël BERGIA, Guillaume ROUILLON, Angélique GENDRE, Fabien LEBIAN | **Coulours** : Séverine QUENET | **Courgenay** : Claude LÉGER, Jean-Luc GRELOT | **Flacy** : Claudine PIERRE | **Foissy-sur-Vanne** : Jeanne SAINCIERGE DURAND | **Fournaudin** : Hélène ABADIN | **La Postolle** : Françoise DEFELICE | **Lailly** : Christiane CROSIER | **Les Clérimois** : Isabelle POULIN | **Les Sièges** : Hervé MARANDEL | **Molinons** : Béatrice PROKOP | **Pont-sur-Vanne** : Valérie PICON | **Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes** : Fabienne MILLAT | **Les Vallées de la Vanne** : Francis HUVER, Magalie THÉROUÉ, Laetitia POMMIER, Guy LAMARRE | **Vaudeurs** : Bernard HOSCH, Nadège DURAND | **Vaumort** : Marie-José ROCHÉ | **Villéchétive** : Nicole VIÉ, Frédéric FRISSON | **Villeneuve-l'Archevêque** : Sébastien KARCHER, Alexia CHARPENTIER, Alain PUTHOIS, Cécile GUYENOT.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les conseillers communautaires se réunissent régulièrement en conseil communautaire afin de débattre et de prendre des décisions sur les projets et les compétences de la communauté de communes (développement économique, gestion des déchets, aménagement du territoire, services à la population, etc.).

Ces séances sont publiques : chacun est libre d'y assister, dans la limite des places disponibles.



Convention Territoriale Globale

S'engager pour le territoire et les familles

La CCVPO renforce son engagement auprès des familles grâce à deux dispositifs complémentaires :

La Convention Territoriale Globale (CTG)

La CTG est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits.

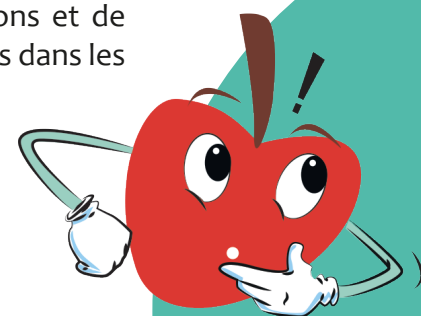
Grandir en Milieu Rural (GMR)

Avec Grandir en Milieu Rural, La Mutualité sociale agricole (MSA) se donne les moyens d'agir en faveur de sa politique enfance-jeunesse par le financement d'actions et de projets qui visent à répondre concrètement aux besoins prioritaires des familles dans les territoires ruraux.

Ces deux dispositifs (**CTG et GMR**) permettent notamment :

- l'ouverture du Club Ados
- le renforcement du soutien à la parentalité
- le développement de nouveaux services pour tous les publics
- la consolidation des partenariats existants

Ces démarches reposent sur une dynamique collective, construite avec les professionnels, associations, élus et partenaires du territoire.



Pourquoi un projet de territoire ?

Les besoins des habitants évoluent.
Ces outils permettent de :

- mieux répondre aux attentes des familles
- développer des actions cohérentes et complémentaires
- renforcer les partenariats locaux
- favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et à l'épanouissement des jeunes



Relais Petite Enfance (RPE)

Le RPE Passerelle est un service gratuit de proximité dédié à la petite enfance. Il propose un espace d'écoute, d'information et d'échange pour :

- les parents
- les assistants maternels
- les professionnels de la petite enfance

Derrière chaque journée d'accueil se cachent des temps d'éveil, des moments de jeux et des rituels qui rythment la journée.



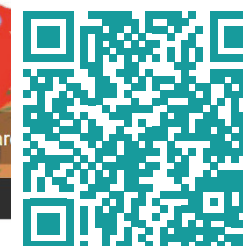
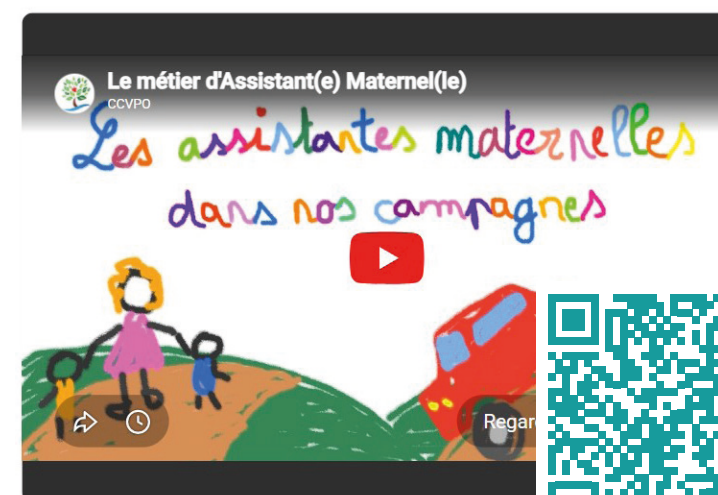
Relais « Passerelles »
ram-passerelles@stclement.fr
03 68 89 00 45
Rue de la Ballastière
89100 Saint-Clément



Découvrez le film

Ce film illustre l'engagement quotidien des assistants maternels : accueillir, accompagner et participer à l'éveil des tout-petits dans un cadre bienveillant et sécurisant.

Une belle occasion de découvrir la richesse de ce métier au cœur de la petite enfance.



Territoire Éducatif Rural (TER)

Un projet d'avenir pour notre jeunesse



Depuis septembre 2024, les établissements scolaires du territoire sont engagés dans un Territoire Éducatif Rural, piloté par l'Éducation Nationale et soutenu par la CCVPO.

Ce dispositif vise à renforcer l'égalité des chances en milieu rural, améliorer la continuité éducative de l'école au lycée, faciliter l'accès à la culture, au sport et à l'engagement citoyen, et soutenir les familles

Il repose sur une coopération étroite entre enseignants, élus, associations, structures culturelles et sportives.

Des actions concrètes sont déjà en place :

- création du Conseil communautaire jeunes
- projets pédagogiques inter-degrés
- partenariats avec des associations locales
- initiatives culturelles et éducatives accessibles à tous



Ce projet illustre la volonté de la CCVPO de faire de l'éducation un levier d'émancipation et de cohésion.

Conseil JEUNES Vanne et Pays d'Othe



Donner la parole à la jeunesse

Dans le cadre de notre volonté de donner plus de place aux jeunes dans les décisions qui les concernent, le Conseil JEUNES Vanne et Pays d'Othe s'est mis en place en 2025. Cette initiative vise à impliquer les jeunes dans la vie de la communauté, à leur offrir un espace de parole et à faire entendre leurs idées et propositions pour améliorer leur quotidien.

Le Conseil JEUNES VPO, c'est qui ?

Il est composé de 16 élus et de 8 à 17 ans. Le Conseil Jeunes VPO se réunit tous les

Club Ados

Le collège est une étape importante dans la vie d'un adolescent. Les amitiés se forment sur l'ensemble et au-delà de la zone territoriale des 22 communes.

La CCVPO, sur l'initiative du Conseil Jeunes Vanne et Pays d'Othe, a créé un espace dédié aux adolescents du territoire, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. Le Club Ados est installé au Mille Club de Molinons, au pied du collège. Le Mille Club est un bâtiment emblématique du patrimoine local.

Encadrés par des animateurs qualifiés, les jeunes peuvent :

- participer à des activités culturelles, sportives ou numériques
- échanger, se rencontrer, s'impliquer dans des projets collectifs
- être acteurs de leurs projets en élaborant leurs sorties, leurs séjours et en mettant en place des actions solidaires ou intergénérationnelles



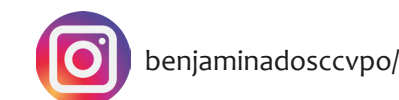
Club Ados
Mille Club de Molinons
Avenue de Kirchberg
89190 Molinons



Directeur
direction-periscolaire.va@orange.fr
06 42 46 73 77



Animateur
clubadosccvpo@gmail.com
07 66 02 25 73



Navette Club Ados

Le Club Ados dispose d'un véhicule 9 places afin de permettre à tous les jeunes du territoire de participer aux activités proposées, sans contrainte de mobilité. Surnommée « Toto l'Auto », cette navette circule sur l'ensemble du territoire de la CCVPO (hors Molinons et Villeneuve-l'Archevêque) pour transporter les adolescents jusqu'aux animations et rendez-vous du Club Ados.



Ce projet a été cofinancé par la CAF, la MSA, l'État et la CCVPO.

Horaires du Club Ados :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h30 et le mercredi de 12h30 à 18h30.



Maison France Services

Un accompagnement près de chez vous

Santé, famille, retraite, logement, impôts, emploi... les démarches administratives du quotidien peuvent parfois sembler complexes. La Maison France Services vous accueille et vous accompagne dans un lieu unique, proche de chez vous.

Les conseillers France Services sont à votre écoute pour :

- vous informer et vous orienter ;
- vous accompagner dans vos démarches administratives ;
- vous aider dans l'utilisation des outils numériques ;
- imprimer, scanner ou envoyer des documents ;
- créer une adresse mail ou accéder à vos comptes en ligne.
- Un service humain et personnalisé

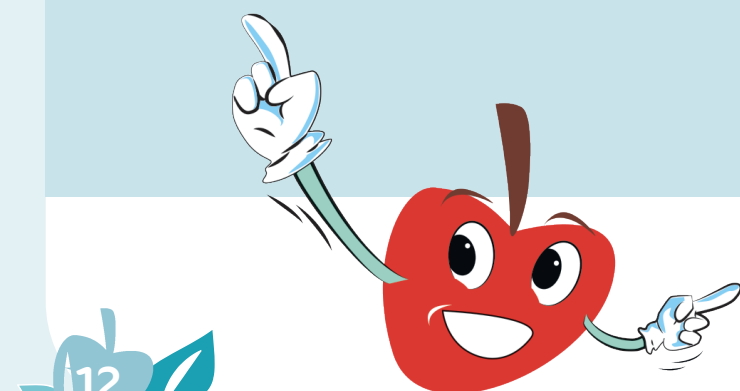
Les agents vous accompagnent dans de nombreuses démarches du quotidien et peuvent également vous aider à résoudre des situations plus complexes grâce aux partenaires nationaux France Services.

Les 12 partenaires nationaux

la CAF ; l'Assurance Maladie ; l'Assurance Retraite ; France Travail ; les Finances publiques ; France Titres ; la MSA ; l'Urssaf ; La Poste ; France Rénov' ; le Chèque énergie ; Point-Justice.



Peips / yonne89 et permanences assistantes sociales.



Villeneuve l'Archevêque

La Poste - 1b, Place de la Liberté
89190 Villeneuve l'Archevêque
03 86 67 52 97



Les Vallées de la Vanne (Theil sur Vanne)

5 route du Miroir
89320 Les Vallées de la Vanne
03 73 74 95 80

Maison France Services

Peips / yonne89 et permanances assistantes sociales.

Pour un meilleur accès au soin

Bien que la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d’Othe ne dispose pas de la compétence santé, elle est attentive aux enjeux de santé publique sur le territoire. Face à une démographie médicale en tension et aux difficultés d’accès aux soins rencontrées par les habitants, la CCVPO s’engage, aux côtés des acteurs compétents, en faveur d’une meilleure connaissance de l’offre de santé locale.

Numéros utiles

En cas d’urgence ou de besoin médical, voici les numéros essentiels à connaître :

SAMU 15	Pompiers 18	Police 17
Numéro d’urgence européen 112	Urgences sourds et malentendants 114	Centre antipoison 03 83 22 50 50
Enfant en danger 119	Drogue info service 0 800 23 13 13	Prévention suicide 3114
SOS Médecins 3624 ou 0 820 80 02 01		

Le saviez-vous ?

La commune de Villeneuve l’Archevêque a été identifiée comme prioritaire par le SMUR et le SAMU, en raison de sa distance avec l’hôpital le plus proche.

Pour améliorer l’accès aux soins d’urgence, une zone d’atterrissage a été aménagée sur une parcelle appartenant à la Communauté de communes, à proximité du gymnase de Villeneuve l’Archevêque.

Cette initiative, portée en partenariat avec le Conseil Départemental, renforce la sécurité et la réactivité des services d’urgence dans la région.



© Photo Stéphane Gimard - Helicopassion

Numéros utiles (suite)

Centre Hospitalier de Sens 03 86 86 15 15	Clinique Paul Picquet 03 86 95 86 86	Clinique Ker Yonnec 03 86 66 66 66
Clinique du Sénonais 03 86 95 84 00	Établissements de santé du territoire	Espace Santé Simone Veil 0 890 64 32 02
MSP des Champs Plaisants 03 53 32 07 07	SOSM La Providence 03 86 65 81 91	CAMSP de Sens 03 86 83 71 60



Le Médicobus

Le MÉDICOBUS est un cabinet médical mobile, porté par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Nord Yonne, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, l'Assurance Maladie de l'Yonne, le Département de l'Yonne et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ce projet innovant s'inscrit dans la mission d'amélioration de l'accès aux soins pour tous sur le territoire du Nord de l'Yonne.

OBJECTIF : proposer des consultations médicales programmées, dans les communes rurales du nord Yonne, pour faciliter l'accès aux soins des habitants, en particulier les plus fragiles ou isolés.

Des consultations programmées près de chez vous

Le Médicobus propose des consultations médicales sur rendez-vous, directement dans les communes du nord de l'Yonne.

Chaque passage permet d'assurer une prise en charge de proximité, en lien avec les professionnels de santé du territoire.

Types de consultations proposées

- Suivi des pathologies chroniques : diabète, hypertension, insuffisance cardiaque, maladies respiratoires, Affection de Longue Durée (ALD) reconnues...
- Bilans de santé, prévention, vaccination
- Renouvellement ponctuel d'ordonnance, dans le respect du dossier médical

L'équipe à bord du Médicobus

Un binôme de professionnels de santé de la CPTS Nord Yonne composé d'un médecin généraliste et d'un(e) infirmier(e) (IDEL) assure en coopération la prise en charge des patients.

Une secrétaire médicale assurera en amont la prise de rendez-vous par téléphone et/ou par internet.

Téléphone : 06 69 26 21 01



Prise de rendez-vous



MÉDICOBUS



CPTS Nord Yonne

Association Santé Services du Nord de l'Yonne

A qui s'adresse le Médicobus ?

- Patients de + 65 ans
- Patients en ALD
- Patients atteints de pathologies chroniques reconnues comme ALD (diabète, insuffisance cardiaque, maladies respiratoires, etc.) nécessitant un suivi médical régulier.
- Patients sans médecin traitant
- Patients isolés

Professionnels de santé sur le territoire

Le territoire de la Vanne et du Pays d'Othe dispose d'un réseau de professionnels de santé varié et accessible, couvrant l'ensemble des besoins essentiels : médecine générale, soins infirmiers, rééducation, accompagnement psychologique, thérapies complémentaires, services à domicile et structures d'accueil pour les seniors.



Maison de santé de Cerisiers

Place de l'Église – 89320 Cerisiers - 03 86 96 22 73



Médecine générale



Médecine générale



Chirurgien viscérale, bariatrique, digestive

Cabinet infirmier - 03 86 96 21 17



Cabinet paramédical

Hypnose, PNL coaching
christophe.bourgeois89320@orange.fr
06 83 52 51 13



Maison de santé de Villeneuve-l'Archevêque

2 Place de la Liberté – 89190 Villeneuve-l'Archevêque - 03 86 97 62 90

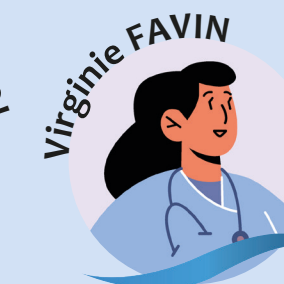


Médecine générale



Ostéopathe D.O

Cabinet infirmier - 06 23 90 50 43



Cabinet paramédical



Praticienne TEDMI (libération émotionnelle)
Praticienne en réintégration des réflexes archaïques
06 37 16 22 19

Professionnels de santé sur le territoire

Cabinet d'infirmiers et d'infirmières



Arces-Dilo

23 bis Grande Rue
89320 Arces-Dilo

- **Christelle ERGO**
07 82 89 73 49
- **Marion MULLER**
06 80 88 56 03

Courgenay

7 Grande rue
89190 Courgenay

- **Sophie MARTINS**
03 86 66 57 78
- **Nélia MARTINS**
03 86 66 57 78

Molinons

1 Route de Milly
89190 Molinons

- **Paula DE SOUSA**
06 98 48 66 24

Villeneuve-l'Archevêque

62 Rue de la République
89190 Villeneuve-l'Archevêque

- **Claudine MAUCHOSSÉ**
03 86 86 89 38
- **Aline VALETTE**
03 86 86 72 25
- **Martial RAGOT**
03 86 86 72 25

Les Vallées de la Vanne (Chigy)

1 Rue du Guichet, 89190 Les Vallées de la Vanne

- **Nathalie BOIGNE** : 07 61 42 92 92

Dentistes

Cabinet SAHIN Fatih

34 Rue Pasteur
89190 Villeneuve-l'Archevêque
03 86 86 72 28

Fatih SAHIN

(chirurgien - dentiste)

Hafize INAN

(orthodontiste)

Mountacer TRRAF, CAN Hilal

(pédodontistes)



Psychopraticien - Art thérapie

Christophe RAMON

30 Rue du Château d'Eau, La Longueraie - 89320 Cerisiers
09 61 21 10 48

Ostéopathes

Romain VORS

Maisons de santé de Cerisiers et de Villeneuve l'Archevêque
Ostéopathe D.O – 06 77 92 48 16

Aude-Claire EINHORN

12, rue du Roncier- Les Vauvillons, 89320 Fournaudin
07 43 01 53 51 et sur Doctolib

Pédicure-podologue

Valérie TOULON

68 Rue de la République – 89190 Villeneuve-l'Archevêque
06 60 57 22 87

Kinésithérapeutes

Margaux WILHELM

24 Route de Bagneaux, 89190 Villeneuve-l'Archevêque
03 86 95 13 61

Luana SILVERIO

24 Route de Bagneaux, 89190 Villeneuve-l'Archevêque
03 86 95 93 55

Aurélié DEPARNAY BABRON

24 Route de Bagneaux, 89190 Villeneuve-l'Archevêque
03 86 95 13 61

Florentina JEHANNO

12 bis Route de Bagneaux, 89190 Villeneuve-l'Archevêque
03 86 64 77 03

Éric GALTIER

2 Rue du Marché, 89320 Cerisiers
03 86 96 21 44

Pharmacies



Pharmacie de Cerisiers

24 Rue du Général de Gaulle
89320 Cerisiers
03 86 96 21 77 / 03 86 96 23 26
pharmacercisiers.fr

Pharmacie de la Liberté

6 Place de la Liberté
89190 Villeneuve-l'Archevêque
03 86 86 74 08
pharmacie-villeneuvelarcheveque.pharm-upp.fr

Du lundi au vendredi :

09h00-12h15 / 14h00-19h00

Du lundi au vendredi :

09h15-12h00 / 14h00-18h30

● Cabine de téléconsultation

● Cabine de téléconsultation

Établissements médico-sociaux

Hébergement pour personnes âgées

Résidence Saint Ebbon EHPAD

Situé à Arces-Dilo, l'EHPAD Saint-Ebbon accueille les personnes âgées dans un cadre sécurisé et convivial, adapté aux personnes dépendantes et atteintes de troubles cognitifs, notamment de la maladie d'Alzheimer.

L'établissement dispose de 70 chambres individuelles, de 4 places d'hébergement temporaire et d'une unité protégée dédiée. Les résidents bénéficient de nombreux espaces de vie et d'activités : salons, bibliothèque, salle de kinésithérapie, salon de coiffure ou encore salle Snoezelen. L'EHPAD possède également sa propre cuisine, où sont préparés chaque jour des repas traditionnels par le chef et son équipe, contribuant au bien-être et à la qualité de vie des résidents.



Résidence Saint Ebbon
43 bis Route de Saint-Florentin, 89320 Arces-Dilo
secretariat@sainteibbon.fr - 03 86 67 29 00
sainteibbon.fr

Résidence du Bois Lancy Maison de retraite

Située à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, la Résidence Bois Lancy accueille les personnes âgées dans un environnement calme, verdoyant et chaleureux, pensé pour le confort et le bien-être des résidents.

La Résidence Bois Lancy accueille les personnes âgées dans un cadre sécurisé, chaleureux et verdoyant, favorisant le bien-être et la qualité de vie des résidents. L'établissement dispose de chambres individuelles personnalisables, d'espaces communs lumineux et d'un parc arboré propice à la détente. Une équipe de professionnels assure un accompagnement personnalisé 24h/24, dans le respect des besoins de chacun.

La résidence propose également des activités variées (gym douce, ateliers créatifs, jardinage, animations culturelles) ainsi que des repas équilibrés, préparés sur place pour répondre aux besoins nutritionnels des résidents tout en privilégiant le plaisir et la convivialité.



Résidence du Bois Lancy
6 Ruelle de la Pierratte, 89190 St-Maurice-aux-Riches-Hommes
accueil@residenceboilancy.com - 03 86 88 94 94
residenceboislancy.com

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Aide à domicile en milieu rural (ADMR)

Présente sur le territoire, l'Association A.D.M.R Bien Chez Soi accompagne les personnes âgées et les habitants ayant besoin d'aide ou de soins à domicile afin de favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions.

Le service propose notamment des soins infirmiers à domicile, de l'aide dans les gestes du quotidien, ainsi qu'un accompagnement personnalisé adapté aux besoins de chacun. Les équipes interviennent avec une attention particulière portée à l'autonomie, au confort et au bien-être des bénéficiaires.

Basée à Villeneuve-l'Archevêque, l'association intervient sur de nombreuses communes du territoire grâce à une équipe de professionnels et de bénévoles engagés au service de la population locale.

ADMR

Service de Soins Infirmiers à Domicile
Cerisiers – Villeneuve-l'Archevêque
Maison de Santé - Bureau n°3
2 Place de la Liberté, 89190 Villeneuve-l'Archevêque

fede89.admr.org
info@admrr.org

Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services à Domicile (UNA)

Présente à Cerisiers et à Villeneuve-l'Archevêque, l'UNA Cerisiers accompagne les personnes âgées, fragilisées ou en perte d'autonomie afin de favoriser leur maintien à domicile dans les meilleures conditions.

- L'association propose de nombreux services du quotidien :
- aide à la toilette, lever et coucher,
- entretien du logement et du linge,
- préparation des repas, courses,
- accompagnement aux rendez-vous médicaux.

Les interventions sont assurées par des professionnels qualifiés, avec une approche centrée sur l'écoute, la proximité et le respect des besoins de chacun.

Membre du réseau UNA Yonne, l'association s'inscrit dans une démarche solidaire et non lucrative, plaçant l'humain et la qualité du service au cœur de son action.

UNA

73 Rue du Général de Gaulle, 89320 Cerisiers

Permanence à Villeneuve l'Archevêque
Le lundi et le vendredi de 9h30 à 12h00
Maison de santé – bureau n°5
2 Place de la Liberté, 89190 Villeneuve-l'Archevêque

unayonne.net/una-cerisiers
contact@una-cerisiers.fr

SSIAD
Numéro unique
03 73 74 86 58



Déchets & environnement

Déchets : ce qu’il faut savoir sur les compétences de la CCVPO

Chaque jour, le service Déchets – Environnement de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d’Othe agit pour garantir à tous les habitants un cadre de vie propre, sain et durable. Ses missions sont nombreuses et essentielles au bon fonctionnement du territoire.

- Les missions du service déchets
- Collecte et traitement des déchets ménagers : ordures ménagères, tri sélectif, verre, encombrants.
 - Gestion des déchèteries communautaires.
 - Distribution de sacs jaunes, composteurs et conteneurs, en lien avec les mairies.
 - Lutte contre les dépôts sauvages, notamment sur les Points d’Apport Volontaire (PAV).
 - Actions de prévention et de sensibilisation auprès de tous les publics.

- Le service travaille également à l’élaboration d’un plan de prévention des déchets, en partenariat avec :
- le Syndicat Départemental des Collectes de l’Yonne (SDCY)
 - la Région Bourgogne-Franche-Comté
 - d’autres acteurs locaux

L’objectif : améliorer les équipements, répondre aux besoins des usagers et encourager une gestion plus responsable des déchets.



Pour faciliter le tri de vos emballages recyclables, des sacs jaunes sont disponibles gratuitement dans toutes les mairies de la Communauté de Communes.

Pensez à venir en retirer lorsque vous en avez besoin.

Ensemble, adoptons les bons gestes !

Pour un territoire plus propre et plus respectueux de l’environnement, chacun peut contribuer au tri et à la réduction des déchets.

Livrets utiles





Déchets ménagers

Toutes les informations pratiques

Retrouvez sur notre site internet le calendrier de collecte des déchets de votre commune ainsi que toutes les informations utiles concernant le tri et la gestion des déchets.

- Vous pouvez également effectuer vos demandes de :
- conteneur Emballages 240 L
 - conteneur Ordures Ménagères 120 L
 - composteur

Les déchèteries

Deux sites pour vous accueillir

La CCVPO met à votre disposition deux déchèteries, situées à Villeneuve-l’Archevêque et à Cerisiers, pour vous permettre de trier, recycler et valoriser vos déchets tout au long de l’année.



Déchèterie de Villeneuve-l'Archevêque

PÉRIODE HIVERNALE Du 16 septembre au 14 juin		
LUNDI	09H00 – 12H00	14H00 – 17H30
MARDI	09H00 – 12H00	14H00 – 17H30
MERCREDI	09H00 – 12H00	14H00 – 17H30
JEUDI	09H00 – 12H00	14H00 – 17H30
VENDREDI	09H00 – 12H00	14H00 – 17H30
SAMEDI	09H00 – 12H00	14H00 – 17H30

PÉRIODE ESTIVALE Du 15 juin au 15 septembre		
LUNDI	07H00 – 14H00	X
MARDI	07H00 – 14H00	X
MERCREDI	07H00 – 14H00	X
JEUDI	07H00 – 14H00	X
VENDREDI	07H00 – 14H00	X
SAMEDI	07H00 – 14H00	X



4 Rue de Vauluisant
03 86 96 81 66
07 44 83 86 02.



Déchèterie de Cerisiers

LUNDI	09H00 – 12H00
MARDI	09H00 – 12H00
MERCREDI	09H00 – 12H00
JEUDI	09H00 – 12H00
VENDREDI	09H00 – 12H00
SAMEDI	10H00 – 12H00



Route de Laroches
03 86 66 29 75

Les déchèteries

Comment y accéder ?

L'accès se fait sur simple inscription, et les modalités diffèrent un peu d'un site à l'autre.

À Villeneuve-l'Archevêque, particuliers et professionnels résidant sur la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe peuvent venir, après inscription sur le site ccvannepaysothe.fr. Pour les particuliers, 24 passages gratuits sont offerts chaque année (du 1er janvier au 31 décembre) ; au-delà, les passages supplémentaires sont payants. Pour les professionnels, chaque passage est payant.

À Cerisiers, l'accès est réservé aux particuliers, sur présentation d'une carte à demander auprès de la CCVPO. Ce site n'est pas ouvert aux professionnels.

Côté véhicules, les déchèteries sont accessibles aux voitures et à tout véhicule dont le poids total autorisé en charge reste inférieur à 3,5 tonnes (les poids lourds et tracteurs ne sont pas admis).

Règlement



Ce que vous pouvez apporter dans vos déchèteries

Une fois sur place, les agents vous indiquent où déposer chaque type de déchet, il suffit de suivre leurs conseils et la signalétique. Sont notamment acceptés :

- Les cartons (propres, secs et mis à plat)
- Les encombrants (revêtements de sol, isolants, verre...)
- Les huiles (de vidange comme alimentaires)
- Les appareils électriques et électroniques (réfrigérateur, ordinateur, téléphone, lave-linge, téléviseur...)
- Le mobilier (intérieur, literie, mobilier de jardin...)
- Le bois (palettes, cagettes, planches, contreplaqué...)
- Les métaux en tous genres
- Les branchages (taille, élagage) et déchets verts (feuillages, plantes...)
- Les articles de sport et de jardinage, l'outillage
- Les déblais et gravats (cailloux, béton non armé, carrelage, ardoise, vaisselle, pots en terre cuite...)
- Le plâtre (plaques, doublage...)
- Les pneus déjantés (voiture ou moto)
- Les déchets diffus spécifiques : solvants, colles, peintures, désherbants, aérosols, acides, bases, batteries de voiture, filtres à huile, radiographies... Ces produits sont déposés dans des contenants dédiés, toujours selon les consignes des agents.

Le dépôt est limité à 3 m³ par jour. En cas de circonstance exceptionnelle qui dépasserait ce volume, un apport peut être autorisé sur rendez-vous, à prendre auprès de la déchèterie au moins 72 heures à l'avance.



CARTONS



ENCOMBRANTS
DÉCHETS
ENCOMBRANTS



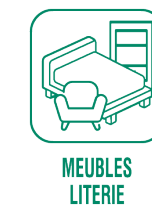
HUILES ALIMENTAIRES



HUILES DE VIDANGE



APPAREILS
ÉLECTRIQUES



MEUBLES
LITERIE



BOIS



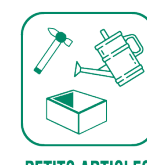
MÉTAUX



VÉGÉTAUX



ARTICLES
DE SPORT ET LOISIRS



PETITS ARTICLES
BRICO-JARDIN



GROS ARTICLES
BRICO-JARDIN



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



PNEUMATIQUES



RÉUTILISATION /
RÉEMPLOI



Le textile

Les vêtements, le linge de maison et les chaussures ne sont pas acceptés en déchèterie.

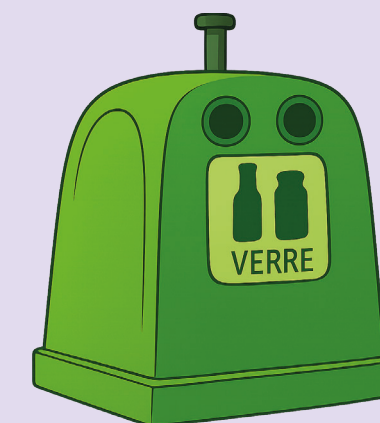
Déposez-les dans les Points d'Apport Volontaire (PAV) dédiés, même s'ils sont usés ou abîmés, à condition qu'ils soient propres et secs.



Points de collecte

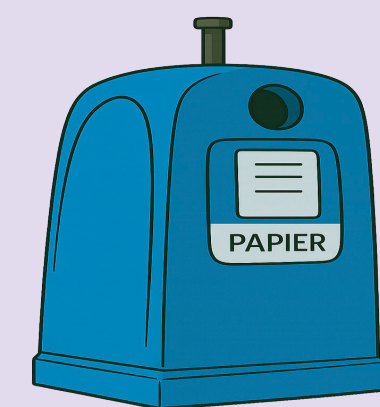


Les Points d'Apport Volontaire



Bien vider, inutile de laver.
Jeter sans bouchon,
ni couvercle, ni capsule.

Le verre est recyclable à l'infini.



Enlever l'emballage plastique des magazines et journaux et le mettre dans la poubelle jaune.

Le papier se recycle en moyenne 5 fois.

Environnement

Un engagement commun pour la transition écologique

Signature du Contrat d'Objectif Territorial (COT)

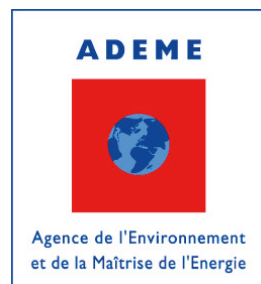
La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe, aux côtés des intercommunalités du Jovinien, du Gâtinais en Bourgogne et Yonne Nord, s'est engagée dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) soutenu par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie ADEME, dans le cadre du programme « Territoires Engagés pour la Transition Écologique ».

Ce contrat vise à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la transition écologique : sobriété énergétique, adaptation au changement climatique, économie circulaire et commande publique durable.

Le COT s'appuie sur deux référentiels de l'ADEME : Climat Air Énergie (CAE) et Économie Circulaire (ECI), qui permettent de mesurer les progrès réalisés et de guider les actions vers un territoire plus durable.

Plusieurs domaines d'action sont concernés : patrimoine des collectivités, mobilité, énergie, gestion des déchets, organisation des services ou encore coopération et sensibilisation des acteurs locaux.

En mutualisant leurs moyens et leurs expériences, les quatre intercommunalités renforcent ainsi leur capacité à agir ensemble pour un territoire plus durable et résilient.



Vidéo de présentation



Un Plan Alimentaire Territorial (PAT) Pour une alimentation saine, locale et durable

Face aux enjeux liés à la santé, à l'alimentation et au climat, la CCVPO et trois intercommunalités voisines (Jovinien, Gâtinais en Bourgogne, Yonne Nord) ont lancé un Plan Alimentaire Territorial à l'échelle du nord de l'Yonne.

Objectifs du PAT :

- renforcer et diversifier les filières agricoles ;
- soutenir une production respectueuse des ressources naturelles ;
- garantir une alimentation saine et durable pour tous ;
- développer une identité alimentaire locale ;
- encourager la coopération entre acteurs du territoire<;

Le PAT s'appuie sur une intelligence collective : des ateliers territoriaux réunissent agriculteurs, associations, collectivités, acteurs économiques et habitants.

Cette méthode permet d'identifier les priorités locales et de construire des actions adaptées (guide des producteurs, charte de l'alimentation, organisation de journées de coopération avec les acteurs agricoles, mise en place du mois de la haie, etc.).

Guides des producteurs locaux



Le saviez-vous ?

La CCVPO s'engage activement pour la préservation du patrimoine fruitier local, un élément essentiel de la biodiversité régionale et des traditions horticoles du territoire.

Deux vergers conservatoires ont été implantés à Fournaudin et Villechétive.



Assainissement

Ce qu'il faut savoir sur la compétence assainissement

La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO) exerce les compétences en matière d'assainissement sur l'ensemble de son territoire, selon deux modes d'intervention :

- **L'assainissement collectif** (AC) consiste en un réseau destiné à acheminer les eaux usées vers un dispositif d'épuration collectif, afin qu'elles soient traitées avant leur rejet dans le milieu naturel. Il est couramment désigné sous le nom de « tout-à-l'égout ».
- **L'assainissement non collectif** (ANC), qu'il soit individuel ou regroupé, est le plus souvent situé à proximité directe du bâtiment à traiter. Il repose sur un processus en deux étapes : un prétraitement, par décantation des matières solides et rétention des éléments flottants, puis une filtration par le sol naturel (si la configuration le permet), sur sol reconstitué (type filtre à sable), ou à l'aide de matériaux filtrants minéraux ou végétaux.

L'eau ainsi épurée est ensuite rejetée soit par infiltration directe dans le sol, soit dans une zone de dispersion ou un fossé, selon les contraintes du terrain. Les installations d'ANC sont soumises au contrôle du SPANC, (Service Public d'Assainissement Non Collectif) chargé de vérifier leur conformité, leur bon fonctionnement et leur entretien.

Ces deux modes d'assainissement sont encadrés par deux règlements distincts, qui précisent les prestations assurées par la CCVPO ainsi que les obligations des utilisateurs et des propriétaires. Ces règlements sont disponibles en téléchargement sur le site de la collectivité ou en flashant ces codes :

Règlements



Missions du service assainissement collectif

Le service assainissement collectif de la CCVPO est chargé, entre autres, des missions suivantes :

- Veiller à la préservation du milieu naturel et des ressources en eau.
- Collecter et traiter les eaux usées via les réseaux souterrains et les postes de relèvement, jusqu'aux stations de traitement, avant restitution au milieu naturel.
- Valoriser, par épandage agricole, les boues issues du processus de dépollution.
- Contrôler les stations d'épuration.
- Surveiller, entretenir et inspecter les réseaux.
- Assurer le suivi administratif et financier du service d'assainissement collectif.
- Réaliser des analyses et des prélèvements dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.

Une vision à long terme grâce aux Schémas Directeurs d'Assainissement

La réalisation de Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) a permis d'établir un descriptif précis des ouvrages de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. Ce diagnostic périodique obligatoire a mis en lumière le vieillissement de certains équipements et la vulnérabilité de certains réseaux.

Ces constats ont abouti à l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel de travaux, avec pour priorité les ouvrages présentant un impact significatif sur les milieux naturels sensibles.

À ce titre, la réhabilitation et la mise en conformité des réseaux et stations sont désormais essentielles, notamment sur les communes de Courgenay et Villeneuve-l'Archevêque, dont les milieux récepteurs sont classés sensibles.



Déshydrateur - Arces



Lagune - Les Clérimois

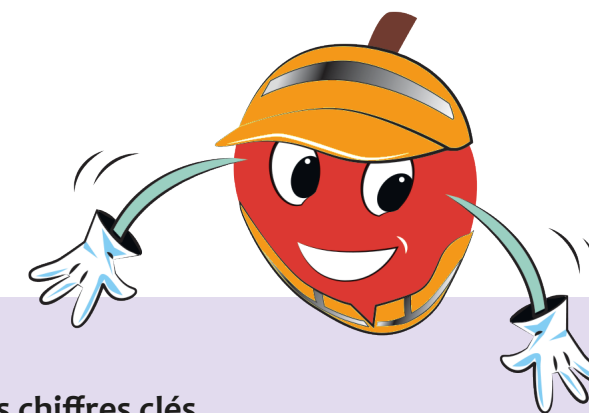


Filtres plantés de roseaux - Cerisiers

Un réseau structuré autour de 9 stations d'épuration

La CCVPO est maître d'ouvrage de neuf stations d'épuration, situées sur les communes suivantes : Arces, Cerisiers, Les Clérimois, Courgenay, Molinons, les Vallées de la Vanne (2), Vaudeurs et Villeneuve-l'Archevêque. Trois types de procédés d'épuration y sont déployés :

- **Les stations à boues activées**, qui reproduisent artificiellement le processus naturel d'auto-épuration des rivières (présentes à Villeneuve-l'Archevêque, Molinons et Arces).
- **Les lagunages**, dispositifs d'épuration biologique naturelle des eaux usées (à Les Vallées de la Vanne (Chigy), Les Clérimois, Courgenay et Vaudeurs).
- **Les filtres plantés de roseaux**, procédés épuratoires récents exploitant les capacités filtrantes naturelles des végétaux associés à des substrats minéraux comme le sable et le gravier (installés à Les Vallées de la Vanne (Theil-sur-Vanne), et, plus récemment, à Cerisiers).



Quelques chiffres clés
40 km de réseaux
13 postes de relèvement
9 stations d'épuration
160 000 m³ d'eaux usées traitées



Comprendre le financement de l'assainissement collectif

La PFAC : un financement pour l'assainissement collectif

Depuis le 1er janvier 2022, la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe a mis en place la PFAC. Cette contribution, fixée à 3 500 € par branchement, concerne les propriétaires de maison individuelle ou de logements qui doivent se raccorder au réseau public d'assainissement, notamment dans le cadre de constructions neuves, d'extensions ou de changements d'usage.

Cette participation remplace l'ancienne PRE (Participation pour Raccordement à l'Égout) et permet de financer les extensions ou la rénovation des réseaux d'assainissement du territoire.

Le paiement est exigible :

- Lors du raccordement effectif pour les constructions neuves ou existantes non raccordées.
- À la réalisation d'une extension ou d'un aménagement générant un nouveau raccordement.

À savoir :

- Le raccordement est obligatoire dans les 2 ans suivant la mise en service du réseau.
- Les travaux sur la partie privée du branchement sont à la charge du propriétaire.
- Une demande de raccordement doit être adressée à la CCVPO, et un contrôle de conformité est ensuite réalisé par SOGEA.

Le financement du service et son fonctionnement

Le service assainissement collectif est un service qui se gère en autofinancement. La recette principale du service est la taxe de la redevance assainissement lié à la facture de votre consommation d'eau.

Les ouvrages (réseaux et stations) de la CCVPO sont anciens et vieillissants. Les nouvelles normes réglementaires française et européenne, nous oblige à réaliser des travaux de mise en conformité afin de diminuer le plus possible les risques et impacts sur le milieu naturel et sur la santé des personnes. Plusieurs ouvrages du territoire nécessitent des travaux de modernisation. Parmi eux, le système d'assainissement de Courgenay constitue aujourd'hui l'une des priorités identifiées.

Pour Courgenay, il y a 2200 mètres linéaires de réseaux à revoir et à séparer du réseau d'eau pluviale ainsi que la station d'épuration. La première estimation du coût des travaux uniquement pour les réseaux serait d'environ 2,5 millions d'euros. Des subventions de l'Etat (toujours en baisse), seront possible mais elles ne couvriront pas la totalité des travaux et ceux pour chaque mise aux normes qui nous est demandés.

Concernant le prix de l'eau, la CCVPO a pour objectif une harmonisation total de celui-ci sur toutes les communes en assainissement collectif.

Une étude va être menée afin de déterminer le plus précisément possible, l'évolution et l'augmentation du prix de l'eau nécessaire, pour répondre aux attentes de l'Etat, tout en prenant en compte notre territoire et nos habitants.

Mes démarches en 8 étapes

- 1 Je dépose ma demande d'autorisation d'urbanisme en mairie
- 2 J'obtiens l'arrêté de mon permis de construire ou déclaration préalable
- 3 Je démarre les travaux de construction
- 4 Je demande l'autorisation de raccordement auprès de la CCVPO
- 5 Je contacte la SAUR pour la réalisation du contrôle de conformité du branchement neuf
- 6 Je réalise après accord de la CCVPO, les travaux de raccordement au réseau public des eaux usées
- 7 Je reçois le compte-rendu relatif au contrôle de conformité réalisé par la SAUR
- 8 La trésorerie m'envoie par courrier le titre pour le paiement de la PFAC

TOUT À L'ÉGOUT ? NON, PAS TOUT !

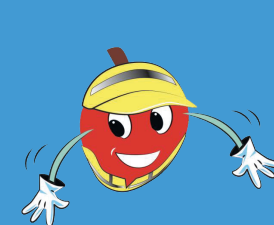
Les lingettes, c'est pas dans les toilettes !



Les protections hygiéniques, les cotons-tiges, les masques, les rouleaux de papier WC, les gants, les lingettes, etc, même biodégradables !

PAS DANS LES TOILETTES !

Les lingettes biodégradables mettent plusieurs jours à se dissoudre... Et seulement quelques heures pour arriver en station d'épuration !
Elle ne peuvent donc pas être dissoutes !



AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Les déchets bouchent vos canalisations, dégradent les ouvrages d'assainissement, augmentent vos factures d'eau, vos impôts et polluent l'environnement.

Toute infraction peut donner lieu à une mise en demeure et à des poursuites devant les tribunaux compétents.



L'importance d'un entretien régulier et de bons gestes au quotidien

Qu'il soit collectif ou non, tout assainissement nécessite un entretien régulier. Pour le parc d'assainissement collectif de la CCVPO, un inventaire complet des équipements électromécaniques, mécaniques, électriques et hydrauliques a été réalisé. Il démontre que, malgré des opérations de maintenance préventive fréquentes, des casses et pannes peuvent survenir, en particulier sur les ouvrages dotés d'équipements spécifiques conçus pour limiter l'impact des déchets inadaptés.

Un geste que l'on pense anodin – comme jeter un déchet résistant, gras ou fibreux (lingette...) dans les toilettes – peut avoir des conséquences graves et coûteuses, telles que :

- Le bouchage des réseaux ;
- Des pannes récurrentes entraînant l'entretien et le remplacement onéreux des pompes de relevage ;
- Un impact environnemental direct, notamment la pollution des rivières ;
- **Une augmentation des coûts d'assainissement, liée à des interventions de plus en plus fréquentes.**

Les principaux déchets responsables :

- **Lingettes** : elles ne se décomposent pas et forment des amas bloquant les pompes.
- **Graisses et huiles de cuisine** : elles se solidifient et s'accrochent aux parois.
- **Couches, bandes chirurgicales, cotons-tiges, masques, protections hygiéniques** : tous ces objets bloquent les pompes.
- **Mégots de cigarette** : ils contiennent des substances chimiques polluantes.
- **Médicaments, emballages et produits chimiques** : ils polluent l'eau et détériorent les unités de traitement.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Un outil essentiel pour accompagner le développement du territoire

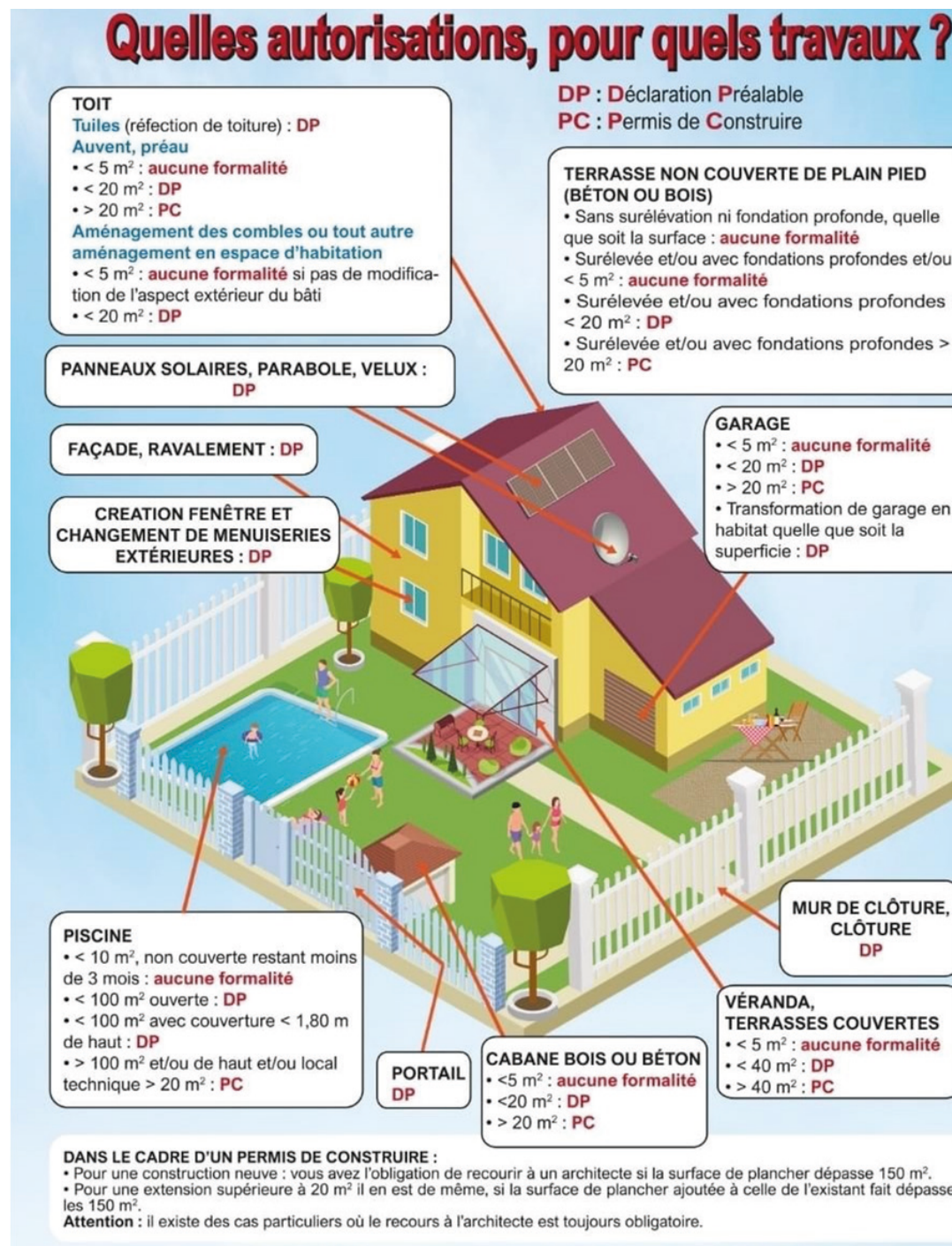
La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe est compétente pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), document qui fixe les grandes orientations d'aménagement à l'échelle des 22 communes.

Il est important de noter que la CCVPO n'est pas en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, etc.), **qui restent du ressort des communes ou des services instructeurs désignés.**

Approuvé le 26 mai 2021, le PLUi constitue depuis une feuille de route partagée pour organiser l'urbanisation, préserver les espaces naturels et agricoles, et encourager un développement harmonieux du territoire. Jusqu'à récemment, le document n'avait pas fait l'objet de modifications.

Avant d'engager le moindre travaux, contactez impérativement votre mairie.

Avant toute construction, extension, rénovation ou modification de votre bien, rapprochez-vous de votre mairie. Elle vous indiquera les règles d'urbanisme applicables à votre projet et les autorisations éventuellement nécessaires.



SERVICES TECHNIQUES

Ce qu'il faut savoir

Sur un territoire rural vaste de 401,20 km², la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO) s'appuie sur une équipe technique engagée, aux compétences multiples. Ces femmes et hommes de terrain assurent, souvent dans l'ombre, la gestion, l'entretien et la valorisation des équipements intercommunaux. Leur travail est indispensable au quotidien des habitants comme au bon déroulement des événements locaux.

Ils ne sont que deux agents techniques, mais leurs missions sont nombreuses et couvrent l'ensemble du territoire. Ces agents assurent notamment :

- L'entretien des espaces verts
- La maintenance des bâtiments intercommunaux (gymnases, aires de jeux, bureaux, etc.) :
- Le suivi des Points d'Apport Volontaire (PAV) et la lutte contre les dépôts sauvages.
- L'appui logistique lors des manifestations

Deux autres agents d'entretien sont en charge du nettoyage et de l'entretien ménager des infrastructures de la CCVPO. Leur mission : garantir des locaux propres, sains et accueillants, qu'il s'agisse des bâtiments administratifs, des gymnases ou d'autres équipements.

Enfin, plusieurs agents dédiés aux déchèteries assurent l'accueil et l'entretien des deux déchèteries intercommunales de Cerisiers et Villeneuve-l'Archevêque. Ils conseillent les usagers, veillent à la bonne organisation des dépôts, entretiennent les sites et participent activement à la gestion durable des déchets.

Leur présence se devine dans chaque sentier débroussaillé, chaque bâtiment entretenu, chaque évènement monté, chaque aire de jeu sécurisée. Leur travail est parfois invisible, mais son effet est concret : améliorer le cadre de vie des habitants, valoriser les communes et faire vivre le territoire.

Renforcement de la mutualisation des équipements pour les communes

Dans une logique de solidarité et d'optimisation des moyens, la Communauté de communes met à disposition des 22 communes membres un ensemble d'équipements événementiels : des barnums, une scène mobile, des grilles d'exposition, ainsi que du matériel technique comme une dameuse ou une tarière, sans oublier des équipements liés à la voirie tels qu'un radar pédagogique ou des séparateurs de voies.

Chaque commune dispose d'un référent identifié et les réservations passent par un bon dédié, afin de faciliter la gestion, renforcer la coordination et garantir un usage optimal des équipements.



SERVICES TECHNIQUES

Des aires de jeux sécurisées et bien entretenues pour nos enfants

La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe s'engage pour la sécurité et le bon fonctionnement des aires de jeux présentes sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2022, une politique de suivi rigoureuse a été instaurée afin de garantir un contrôle annuel de ces espaces, en partenariat avec les communes membres. Ce dispositif vise à prévenir les risques et à assurer un cadre de jeu agréable pour les enfants.

Chaque commune reste responsable de l'achat, de l'installation et du renouvellement des équipements. De son côté, la CCVPO assure, chaque année, le contrôle réglementaire des installations, l'entretien des espaces verts autour des aires de jeux ainsi que les petites réparations nécessaires.

Ces interventions sont réalisées soit à la suite du rapport de contrôle, soit sur signalement des communes.

Grâce à cette collaboration étroite, nous veillons collectivement à offrir des lieux de loisirs à la fois ludiques, sûrs et accueillants pour les plus jeunes.



Deux gymnases au service du territoire

La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe assure la gestion de deux gymnases situés sur son territoire : celui de Villeneuve l'Archevêque, dont elle est propriétaire, et celui de Cerisiers, propriété du Département mais géré par la collectivité. Ces équipements sont des lieux de vie sportive essentiels, utilisés tout au long de l'année par de nombreuses associations et établissements scolaires.

Villeneuve l'Archevêque :

Ce gymnase de 1 651 m² comprend une grande salle de sport, une salle de gymnastique et un dojo. Il accueille régulièrement sept associations sportives, ainsi que le collège et deux écoles du territoire. Pour améliorer le confort des utilisateurs, une étude énergétique est en cours. Elle prévoit notamment l'installation de ballons thermo-dynamiques, qui permettront de renforcer la performance énergétique du bâtiment et d'offrir davantage de confort dans les vestiaires.

Cerisiers :

Bien que toujours propriété du Département, le gymnase de Cerisiers (1 400 m²) est géré au quotidien par la CCVPO. Il est aujourd'hui utilisé par cinq associations, neuf écoles du territoire et un établissement spécialisé.

Des équipements mieux protégés

Face à plusieurs actes de vandalisme, notamment à Cerisiers, la collectivité a décidé de renforcer la sécurité des deux équipements. Un système d'accès connecté a été déployé. Ce dispositif innovant nous permet de mieux contrôler les entrées, d'éviter les intrusions, et de garantir une utilisation sereine des installations.



Développement économique

La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d’Othe s’engage activement pour renforcer l’essor économique local, en développant ses propres zones d’activités, en pilotant des diagnostics réglementaires.

Deux zones d’activités gérées par la CCVPO

Zone des Vignes de Mauny (Bagneaux / Villeneuve-l’Archevêque)

Un vaste projet est à l’étude sur ce site de 30 hectares.

Ce développement pourrait, à terme, accueillir plusieurs entreprises et générer des dizaines, voire des centaines d’emplois.

Le rayonnement se fera sur de nombreuses communes du territoire.

Zone de la Grenouillère (Chigy)

Située sur la commune de Les Vallées de la Vanne, cette zone comprend 4 parcelles.

Une d’entre elles a été vendue en 2025 à Yonne Equipement pour installer l’entreprise « carrosserie MILAT ».

La carrosserie MILAT a ouvert ses portes le 2 juin 2025.

Foncier économique

Un état des lieux imposé par la loi Climat

Dans le cadre de la loi « Climat et Résilience » (article 220), la CCVPO doit réaliser un inventaire des zones d’activités économiques existantes sur son territoire.

Les objectifs sont d’identifier les surfaces disponibles et occupées, de calculer le taux de vacance et de favoriser la requalification des espaces avant toute artificialisation, conformément à la règle du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Ce diagnostic offrira une vision claire des capacités d’accueil du territoire et guidera les futures décisions d’aménagement économique.



Église Saint-Fiacre et Tilleul Rosny - La Postolle



Enquête Game «Les Gardiens de la Vanne»



Lavoir - Courgenay

Tourisme

La Vanne et le Pays d’Othe, c’est :

- Un patrimoine naturel préservé : forêts, étangs, sentiers de randonnée, et une biodiversité remarquable.
- Un héritage historique unique : dolmens, églises classées, éoliennes Bollée, et chapelles chargées d’histoire.
- Une vie associative dynamique: festivals, marchés artisanaux, expositions, et événements sportifs ou culturels tout au long de l’année.



Le Service Tourisme

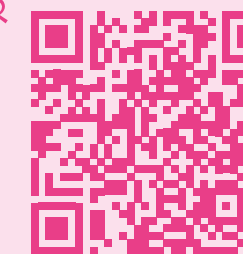
Le service tourisme de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d’Othe a pour vocation de mettre en valeur les richesses naturelles, culturelles et patrimoniales de notre territoire.

Notre objectif ? Faire découvrir la diversité de nos paysages, l’authenticité de nos villages, et la vitalité de nos associations à travers des actions concrètes et innovantes.

Nous travaillons avec les acteurs locaux — associations, communes, hébergeurs, artisans et producteurs — pour créer une offre touristique attractive, accessible et durable.

Que vous soyez habitant, visiteur de passage ou porteur de projet, nous sommes là pour vous accompagner et vous inspirer.

Les espaces culturels



Musée d’Arces en Art et Tradition (MAAT)
Soutenu par la CCVPO



Le Bureau d'Information Touristique

Un lieu d'accueil, de culture et de valorisation du territoire

Installé dans les anciens locaux du Syndicat d'Initiative, propriété de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe, le Bureau d'Information Touristique (BIT) marque une nouvelle étape dans la valorisation de notre territoire.

Bien plus qu'un simple point d'information, le BIT est un espace chaleureux de rencontres et d'échanges, ouvert à tous : habitants, visiteurs et curieux. Vous y trouverez une documentation complète sur les sites à découvrir, les activités, les événements ainsi que l'ensemble des itinéraires de randonnée du territoire.

Le BIT accueille également une vitrine de produits locaux, mettant en avant les savoir-faire et les producteurs de la Vanne et du Pays d'Othe, afin de faire découvrir les richesses gastronomiques et artisanales du territoire.

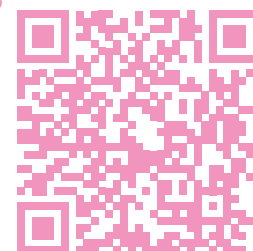
Soucieuse de rendre ce lieu accessible au plus grand nombre, la Communauté de Communes a aménagé le bâtiment avec un accès PMR, garantissant un accueil adapté aux personnes à mobilité réduite.



Randonnées



Guides des producteurs locaux



Un lieu de vie culturelle

Le BIT propose tout au long de la saison une programmation d'expositions et de rencontres mettant à l'honneur artistes, patrimoine et initiatives locales.

Ouverture du BIT et programmation :

Retrouvez les horaires d'ouverture du Bureau d'Information Touristique ainsi que toute la programmation en scannant le QR code «Horaires et programmation».



Enquête game itinérant

La CCVPO vous offre une aventure immersive au nord du territoire

À mi-chemin entre l'échappée game, le jeu de piste et l'enquête policière, Les Gardiens de la Vanne vous invite à explorer les villages autrement. En famille, entre amis ou en petit groupe, observez le patrimoine, résolvez des énigmes, manipulez des objets mystérieux et mettez votre sens de la déduction à l'épreuve.

Pour progresser dans l'aventure, chaque détail compte : une inscription, un élément architectural ou un monument peut vous mettre sur la voie et vous permettre d'avancer dans votre enquête.

Une mallette pleine de surprises

Votre aventure débute avec une mallette d'enquête, véritable compagnon de mission. Elle renferme un livret d'enquête, des accessoires à manipuler, des mécanismes à déverrouiller et de nombreux indices qui vous aideront à résoudre les énigmes.

Accessible à tous, cette expérience immersive invite petits et grands à coopérer pour percer les secrets du nord de notre territoire, tout en découvrant son patrimoine de manière ludique et originale.



RANDOLAND

Votre mission

Il y a mille ans, une confrérie secrète veillait sur le territoire de la Vanne et du Pays d'Othe. Les Gardiens de la Vanne gardaient le seuil entre le monde visible et la mémoire profonde du territoire.

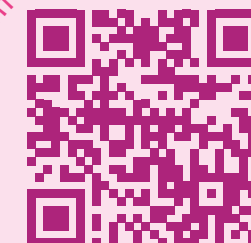
Avant de disparaître, ils ont fragmenté leur Formule de Protection, un texte court qui, selon la légende, maintenait l'équilibre du territoire entre ses héritages anciens et ses transformations modernes. Depuis, personne n'a déchiffré la Formule.

La Communauté de Communes a retrouvé le Grimoire du dernier Gardien — et vous le confie. Vous avez été choisis pour accomplir une mission qu'aucun voyageur n'a menée à son terme depuis des générations.

Explorez les villages, résolvez les énigmes et retrouvez les Gardiens.

Conditions générales et informations pratiques sur le QR code «Plus d'informations».

Plus d'informations



Pour tous renseignements complémentaires contacter :

ccvpo.enquetegame@gmail.com

Du mardi au samedi : 03 86 86 74 58



Des événements toute l'année au cœur du territoire

Tout au long de l'année, la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe soutient, accompagne ou organise de nombreuses manifestations qui participent à la dynamique et à l'attractivité du territoire.

Événements culturels, sportifs, festifs, marchés, animations patrimoniales ou rendez-vous familiaux : ces temps forts rythment la vie locale et permettent aux habitants comme aux visiteurs de se retrouver, de découvrir les richesses du territoire et de partager des moments conviviaux.

Ces manifestations sont rendues possibles grâce à l'engagement des associations, bénévoles, communes, artistes, producteurs et partenaires locaux qui font vivre la Vanne et le Pays d'Othe tout au long de l'année.

Soutien aux associations

Mode d'emploi pour les subventions communautaires

La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe accompagne les associations locales dans l'organisation de manifestations culturelles, sportives, artistiques ou patrimoniales à portée communautaire. Dans ce cadre, un règlement d'attribution des subventions encadre les demandes, avec des critères précis.

Comment déposer un dossier ?

Toutes les informations, le règlement complet et le formulaire de demande sont disponibles à l'accueil de la CCVPO ou sur notre site internet :

www.ccvannepayssothe.fr
> Vie communautaire
> Subventions



Subventions



Rest'au Marché - Theil-sur-Vanne



Festival Forêt d'Othe à ciel ouvert

Soutien à des événements plus durables

Une aide pour des pratiques écoresponsables

Dans une démarche de réduction des déchets et d'organisation d'événements plus respectueux de l'environnement, la CCVPO accompagne les associations en proposant une aide financière pour l'achat de gobelets réutilisables type écocup.

Cette subvention couvre 50% du coût hors taxe des gobelets, dans la limite d'un montant raisonnable adapté à la taille des structures, afin de favoriser leur engagement vers des pratiques plus durables.

Agenda annuel



Livret des assos



Accès à la musique

Musique en Othe : la musique de proximité au cœur de Cerisiers

Parce que la pratique musicale est un formidable outil d'épanouissement, de partage et de découverte, le territoire peut compter sur une association dynamique implantée à Cerisiers : Musique en Othe. Depuis de nombreuses années, l'association propose un enseignement musical de proximité, accessible aux enfants comme aux adultes. Son fonctionnement, basé sur des cours individuels avec un programme adapté à chacun, permet à chacun de progresser à son rythme tout en participant à la vie culturelle locale.

Une offre variée pour tous les profils

Musique en Othe propose :

- Éveil musical avec Marko VLAHOVIC
- Guitare et synthétiseur avec Patrick Latreille ;
- Guitare, piano et formation musicale avec Clément Haumont ;
- Violon avec Marko Vlahovic ;
- Percussions avec Aldo Sciortino ;
- Chorale adultes «Notes en Othe» , dirigée par Marko VLAHOVIC

Pour tout renseignement :

Elisabeth Loison : 06 88 33 07 17
elisabeth.loison@gmail.com

Geneviève Thibault : 06 83 26 31 56
meno89320@gmail.com



Une association qui fait vivre la musique

Au-delà des cours, Musique en Othe participe pleinement à l'animation de la vie locale en organisant des concerts, des stages et des rencontres musicales qui permettent au public de découvrir des artistes de talent dans des domaines très diversifiés.

La chorale « Notes en Othe », avec son répertoire mêlant variétés, airs classiques et chants du monde, contribue également à la richesse culturelle de notre territoire et est ouverte à tous les chanteurs, qu'ils soient débutants ou confirmés.



Un partenariat pour élargir l'offre musicale

Parce que chaque jeune doit pouvoir accéder à un enseignement musical adapté à ses envies et à son parcours, la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO) a conclu une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Othe (CCPO).

Ce partenariat permet aux enfants et aux jeunes de notre territoire de s'inscrire à l'École de musique intercommunale du Pays d'Othe, située à Aix-Villemaur-Pâlis, dans les mêmes conditions tarifaires que les habitants de la CCPO.

Un soutien concret aux familles

Grâce à cette convention, les familles de la CCVPO bénéficient :

- Des tarifs allégés, identiques à ceux pratiqués pour les habitants du Pays d'Othe.
- Un accès facilité à l'inscription, avec un soutien de la collectivité sur le coût de la scolarité.

À plus long terme, si le nombre d'élèves est suffisant, cette coopération pourrait également permettre le développement de cours délocalisés sur le territoire de la CCVPO.

École de musique intercommunale du Pays d'Othe
40 avenue Roger Bidaut, 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS



Communauté de
Communes du
Pays d'Othe

Ce partenariat vient compléter l'offre déjà proposée sur notre territoire par l'association Musique en Othe, à Cerisiers.

Musique en Othe propose un enseignement de proximité, dans un cadre associatif, avec des cours adaptés aux enfants comme aux adultes, favorisant la pratique musicale, les auditions et la convivialité.

L'École de musique intercommunale du Pays d'Othe s'appuie sur un parcours pédagogique organisé en cycles, comprenant une formation musicale, un suivi des apprentissages et des évaluations tout au long de la progression des élèves.

Cette complémentarité permet à chacun de choisir la formule qui correspond le mieux à son projet musical, à son âge et à son organisation familiale.

Communication

La CCVPO œuvre chaque jour pour mettre en lumière la richesse et le dynamisme du territoire.

Nos objectifs :

- Informer habitants, visiteurs et acteurs locaux sur les actualités, services et projets de la CCVPO.
- Valoriser le patrimoine, les initiatives associatives, les événements culturels et sportifs, ainsi que les richesses naturelles du Pays d'Othe.
- Fédérer les communes et les acteurs du territoire autour d'une identité forte, moderne et attractive.

Nos outils de communication

Pour remplir notre mission, nous mobilisons une large palette de supports complémentaires :

- Site internet : vitrine numérique du territoire, le site ccvannepaysothe.fr centralise toutes les informations utiles : actualités, démarches, tourisme, services, vie associative...
- Réseaux sociaux : Facebook, Instagram et Intramuros nous permettent de partager l'actualité en temps réel, de valoriser les initiatives locales et d'interagir avec la communauté.



Partenaire de l'Agence d'attractivité Sens Intense

Afin de renforcer la promotion touristique de son territoire, la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe est partenaire de l'Agence d'attractivité Sens Intense, aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, de la Communauté de communes du Nord de l'Yonne et de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne.

Cette coopération permet de développer une stratégie commune pour valoriser les richesses du nord de l'Yonne, mieux accueillir les visiteurs et accompagner les acteurs du tourisme. Grâce à ce partenariat, la CCVPO bénéficie notamment d'outils de communication partagés, d'un accompagnement pour les hébergements touristiques, de la promotion de ses événements et de la commercialisation d'offres destinées aux groupes.

En rejoignant le plus grand Office de Tourisme du département, couvrant 98 communes, la CCVPO contribue au rayonnement de la Vanne et du Pays d'Othe et participe au développement de l'attractivité du territoire.



Taxe séjour

La CCVPO a instauré la taxe de séjour afin de soutenir le développement et la promotion du tourisme sur son territoire.

Acquittée par les visiteurs séjournant dans un hébergement touristique (hôtel, gîte, chambre d'hôtes, meublé de tourisme, camping, aire de camping-car, etc.), cette taxe est collectée par les hébergeurs puis reversée à la CCVPO.

Les recettes permettent de financer des actions en faveur de l'attractivité du territoire : valorisation du patrimoine, amélioration de l'accueil des visiteurs, promotion touristique, développement des sites et des activités, ainsi que l'accompagnement des hébergements touristiques.

Les tarifs sont fixés en fonction de la catégorie et du classement des hébergements, conformément à la réglementation en vigueur.

Besoin d'informations ?

Pour toute question relative à la collecte, à la déclaration ou au reversement de la taxe de séjour, contactez le 03 86 65 19 49 ou ccvannepaysothe@taxesejour.fr



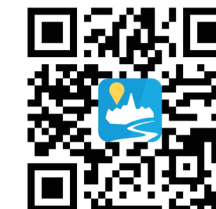
Intramuros

L'application mobile du territoire

Depuis mars 2025, la CCVPO, les communes, les associations, les artisans, commerçants et autres acteurs locaux du territoire utilisent l'application Intramuros pour renforcer la proximité avec les habitants.

Avec Intramuros, vous pouvez :

- Recevoir des alertes (travaux, coupures d'eau, événements).
- Consulter les horaires des services publics et des animations.
- Participer à la vie locale via des sondages et formulaires.
- Découvrir les initiatives des associations et producteurs locaux.



Les services de la CCVPO

La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO) propose, dans le cadre de ses compétences, une gamme de services pour accompagner les habitants, les communes et les acteurs du territoire. Voici un aperçu des principaux services et leurs missions.

Accueil général, gestion des gymnases

Point d'entrée pour toutes vos démarches administratives, ce service gère également la réservation des équipements sportifs intercommunaux.

- 03 86 86 70 99
- accueil@ccvpo.fr
- gymnase@ccvpo.fr

Déchets et environnement

En charge de la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, de la gestion des déchèteries, de la vente des containers et de la mise à disposition gratuite des composteurs, ce service œuvre également pour la sensibilisation à l'environnement.

- 03 86 88 58 51
- dechets@ccvpo.fr

SPANC & Assainissement collectif

Supervise les systèmes d'assainissement non collectif (SPANC) et collectif, en assurant les contrôles réglementaires et l'accompagnement des usagers.

- 03 86 88 58 53
- spanc@ccvpo.fr - assainissement@ccvpo.fr

Tourisme

Valorise le patrimoine naturel et culturel du territoire, organise des événements et anime le Bureau d'Information Touristique de Villeneuve-l'Archevêque.

- 03 86 88 58 52
- tourisme@ccvpo.fr
- patrimoine.ccvpo@gmail.com

Comptabilité & Développement économique

Gère les finances intercommunales et soutient les entreprises locales.

- 03 86 88 58 50
- comptabilite@ccvpo.fr
- economie89@ccvpo.fr

Communication

Assure la diffusion des informations institutionnelles, la gestion des supports de communication et la coordination des publications communautaires.

- communication@ccvpo.fr

Secrétariat général

Gestion du secrétariat de la présidence, coordonne les instances décisionnelles, assure le suivi administratif des conseils communautaires et veille au bon fonctionnement des services.

- 03 86 88 58 54
- secretariat.general@ccvpo.fr

Urbanisme – PLUi

Pilote l'élaboration des documents du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), garantissant une planification cohérente du territoire.

- plu-i@ccvpo.fr

Service CTG – Convention Territoriale Globale

Accueil ados

Déploie les actions en faveur des enfants, des jeunes, des familles et des seniors en lien avec la CAF.

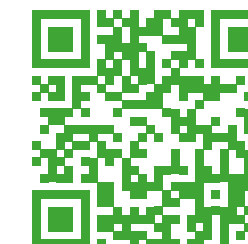
- 06 35 09 03 65
- ctgccvpo@gmail.com

Service Plan Climat Air Energie Territorial

Plan Alimentaire Territorial

Conçoit et met en œuvre la stratégie locale en matière de climat, énergie et alimentation durable.

- 06 35 09 03 65
- pat@ccvpo.fr





Le livret est amené à être modifié, il sera mis à jour en ligne :
<https://ccvannepaysothe.fr/livret-daccueil/>



CCVPO
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA **VANNE**
ET DU **PAYS D'OTHE**

